

18^e

MARCHE POPULAIRE INTERNATIONALE



DIMANCHE 7 JUIN 2026



7, 11 ou 21 km



ORGANISÉE PAR

LES RIVES DE LA VOLOGNE

GRANGES-AUMONTZEY, VOSGES 88

DÉPART / ARRIVÉE

SALLE DES FÊTES de
Granges-Aumontzey

19 rue de Lattre de Tassigny

Conception & Imp. BATOTEAM COMMUNICATION : www.batoteam.fr

 facebook.com/ivv.france

www.ffsp.fr
courriel : contact@ffsp.fr



Partenaires de la FFSP



Sous l'égide de la Fédération Française des Sports Populaires (FFSP) Membre FFSP n° F1195 - Visa n° 2026-88-98-Z
Reconnaissance de mission d'utilité publique par arrêté n°012156 du 02.08.2001. Agrément ministériel du 20.06.2006

Ne pas jeter sur la voie publique

INFORMATIONS AUX PARTICIPANTS

PARCOURS : 3 circuits : 7, 11 ou 21 km soigneusement balisés sans difficultés particulières

DÉPART / ARRIVÉE : **Salle des fêtes**

19 rue de Lattre de Tassigny 88640 GRANGES AUMONTZEY

De 7h à 14 heures - Retour obligatoire pour 18 heures

RÈGLEMENT :

- ☛ La licence de participation remise au départ est à présenter aux contrôles
 - ☛ Ne pas quitter le parcours fléché
- ☛ **Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés**
- ☛ Il est interdit de faire du feu, de fumer et de jeter des débris sur le parcours
 - ☛ En cas de dégradation, la responsabilité des contrevenants sera engagée
 - ☛ Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.

COTISATION DE PARTICIPATION : La licence de participation FFSP est délivrée avant le départ contre une cotisation de participation individuelle de 3€, pour une famille (enfants jusqu'à 16 ans) de 6€ sans souvenir. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit au tampon IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

Un marcheur ne peut être titulaire que d'une seule licence.

RAVITAILLEMENT : La présentation de la licence de participation donne droit à une boisson et une petite collation gratuites à chaque contrôle. Possibilité de restauration à l'arrivée (réservation conseillée au départ).

ASSURANCE : La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de MAIF.

La manifestation se déroulera quelles que soient les conditions météorologiques, sauf en cas d'arrêté Préfectoral ou Municipal.

L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.

SECOURISME : Assuré par les Sapeurs-Pompiers de Granges sur Vologne et personnes diplômées.

URGENCES : 112

- RÉCOMPENSES** :
- Coupe pour la personne la plus âgée
 - Diplôme pour les enfants
 - Coupe pour le groupe le plus nombreux de Granges / Vologne
 - Coupe pour le groupe venant du département le plus éloigné

REMISE DES RÉCOMPENSES À PARTIR DE 15H30

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Contact : Mme DAESCHLER Colette 06 72 39 14 07

Situation géographique : à 13 km de Gérardmer Altitude : 493 à 922 m.